



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2023-05-02

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de mai tenue ce **mardi 2^e jour du mois de mai 2023 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 avril 2023 et de la séance ajournée tenue le 17 avril 2023 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'avril 2023 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 2 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Dépôt du rapport financier trimestriel au 31 mars 2023 (décision)
 - 5.1.6 Processus « Vente pour taxes 2023 » - Dépôt du rapport en date du 1^{er} mai 2023 (information)
 - 5.1.7 Contrat de services pour l'entretien paysager du terrain de la MRC - Autorisation (décision)
 - 5.1.8 Lancement d'un appel d'offres sur invitation – Remplacement du pare-feu de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)



- 5.1.9 Entretien parasitaire de l'édifice Henri-Bourassa – Autorisation (décision)
- 5.1.10 Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel de gestion Omni Vista – SSP Télécom – Autorisation (décision)
- 5.1.11 Renouvellement de l'abonnement au site Canva.com – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Calendrier des vacances estivales 2023 du personnel de la MRC (information)
- 5.2.2 Formation sur le service à la clientèle – Offre du Cégep Garneau – Autorisation (décision)
- 5.2.3 Inscription à l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévue le 31 mai et le 1^{er} juin 2023 à Québec – Autorisation (décision)
- 5.2.4 Lancement d'un appel de candidatures pour deux postes de préposés mobiles à l'information touristique (décision)
- 5.2.5 Poste d'agent de développement rural – Lancement de l'appel de candidatures à l'interne – Recommandation de la direction (décision)
- 5.2.6 Inscription de la commissaire en développement économique et de la conseillère aux entreprises et à l'accueil à la formation « Maximiser l'impact de mon approche client » offerte par les Fonds locaux FTQ - Autorisation (décision)
- 5.2.7 Lancement d'un appel de candidatures pour le poste de conseiller au développement économique/STA (décision)
- 5.2.8 Formation de la commissaire en développement économique – Offre de services de Lapointe, Finance conseil – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Renouvellement du contrat de vérification annuelle de la génératrice de l'édifice Henri-Bourassa – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 40^e anniversaire de la MRC de Papineau – Programmation proposée - Autorisation (décision)
- 6.1.2 Promotion de la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC – Tournée auprès des municipalités locales (discussions)

6.2 Développement du milieu

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Fonds experts-conseils – Accès Entreprise Québec – Année financière 2023
 - 6.3.1.1 Demande d'aide financière déposée par l'entreprise 9468-8660 Qc inc – Expert designer (décision)
 - 6.3.1.2 Demande d'aide financière déposée par le Centre d'action culturelle de la MRC Papineau – Service de formation comptable (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 6.3.1.3 Demande d'aide financière déposée par La Belle Pâtissière - Expert designer intérieur (décision)
 - 6.3.1.4 Demande d'aide financière déposée par Floranik - Expert en conception de site web (décision)
 - 6.3.2 Création d'un panneau commémoratif pour la résidence Le Monarque – Autorisation (décision)
 - 6.3.3 Étude sur l'hébergement touristique dans la MRC de Papineau – Adoption (recommandation)
 - 6.3.4 Réalisation d'une nouvelle carte touristique de Montebello – Autorisation (décision)
 - 6.3.5 Organisation d'une formation 100 % accueillant pour les entreprises du territoire – Autorisation (décision)
 - 6.3.6 Création d'une capsule vidéo – 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation – Autorisation (décision)
 - 6.3.7 Fonds affecté – Fonds Accès entreprise Québec – Fonds de visibilité La Ruche – Autorisation (recommandation)
 - 6.3.8 Fonds région et ruralité, volet 4 (FRR4) – Report de l'échéancier pour l'appel de projets 2023 (décision)
 - 6.3.9 Rencontre provinciale annuelle du service L'ARTERRE – Autorisation budgétaire (décision)
 - 6.3.10 Budget discrétionnaire pour l'organisation d'événements de l'Agro Lab Petite Nation – Autorisation (décision)
 - 6.3.11 Communauté de pratique sur le développement de communautés nourricières – Candidature de la MRC de Papineau - Autorisation (décision)
- 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
- 6.4.1 Analyse des demandes de conformité – Octroi d'un mandat – Autorisation (décision)
 - 6.4.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) horizon 2021-2024 – Lancement de l'appel de projets 2023 (recommandation)
 - 6.4.3 Gestion de la villégiature privée sur les terres publiques - Loyer du terrain sous bail numéro 045337-00-000 année 2023 – Recommandation du Service de l'aménagement du territoire (décision)
 - 6.4.4 Abattage d'un érable argenté situé sur un terrain de la Municipalité de Papineauville, à l'intersection des rues Jeanne-d'Arc et Viger et taille préventive d'un érable argenté localisé sur le terrain de la MRC de Papineau (décision)
- 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
- 6.6 Transport**
- 7. Correspondance**
- 8. Diverses demandes d'appui**
- 9. Calendrier des rencontres**
- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de mai à décembre 2023 (information)
 - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 17 mai 2023 (information)
- 10. Sujets divers**
- 10.1 Tournoi de golf de la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation – Aide financière (discussion)



11. Période de questions et propos des membres

12. Ajournement de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2023-05-132

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2023-05-133

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 5 AVRIL 2023 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 17
AVRIL 2023**

CA-2023-05-134

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 avril 2023 et de la
séance ajournée tenue le 17 avril 2023, lesquels sont déposés au cahier
des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 avril 2023 et de la séance
ajournée tenue le 17 avril 2023 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux
archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2023-05-135

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 30 avril 2023	657.50 \$
---------------	--------------------------------------	-----------

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES
ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'AVRIL 2023**

CA-2023-05-136

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois d'avril 2023 soit les chèques numéros 24242 à 24263 totalisant un montant de 115 254.16 \$, les prélèvements numéros 3380 à 3457 totalisant un montant de 299 405.43\$, ainsi que les salaires pour le mois de mars, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 01 avril 2023	21 151.04 \$
Salaires au 08 avril 2023	17 699.23 \$
Salaires au 15 avril 2023	17 741.68 \$
Salaires au 22 avril 2023	20 173.41 \$
Salaires au 29 avril 2023	18 745.32 \$
Salaires des élus–avril	25 163.77 \$
Total des salaires	120 674.45 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	115 254.16 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	299 405.43 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	414 659.59 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION**



CA-2023-05-137

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
ASS. DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QC	02-62007-454	30.00	COLLOQUE ANNUEL 2023

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 2 000 \$ - RATIFICATION

CA-2023-05-138

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 2 000 \$, conformément au règlement numéro 066-2004;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	265.00	CARTES D'AFFAIRES – 18 EMPLOYÉS MRC
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	354.50	FOURNITURES DE BUREAU - ADMIN
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	9.98	FOURNITURES BUREAU - CALENDRIER SOUS MAIN BUREAU



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	66.90	FOURNITURES BUREAU_TUBE EXPÉDITION BLANC
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	31.89	FOURNITURES BUREAU_CALENDRIER MURAL
ÉQUIFAX	02-62200-412	28.14	RAPPORT CONSOMMATEUR
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-22000-670	131.98	ÉCRITOIRE ALUM.CHAT.LATERAL LÉGAL
INTERNET PAPINEAU	02-65903-414	1261.38	DOCK ET ADAPTEUR POUR PORTABLE X3
PLOMBERIE JACQUES PROULX INC.	02-13000-522	234.50	TRAVAUX DE RÉPARATION SALLE DE BAIN, LAVABO ET BRANCHEMENT CAFETIÈRE BUNN
PUROLATOR	02-13000-31	62.75	ENVOI À SSP-TELECOM À PARTIR DE INTERNET PAPINEAU
JEAN-LUC PILON, TECH INFORMATIQUE	02-65903-419	110.00	SEMAINE DE GARDE 911 DU 19 AU 26 MARS 2023
FQM	02-12001-412	612.41	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES
CLR/EXEL RADIO	02-22000-528	133.95	REMPLACEMENT BATTERIE RADIO PORTATIF 30-6
ÉQUIPEMENT 3L	02-13000-522	1270.00	MACHINE À CAFÉ BUNN
VISA MRC	02-11000-310	214.00	DÉPLACEMENT QUÉBEC

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2023

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 7 juin 2023.

5.1.6 PROCESSUS « VENTE POUR TAXES 2023 » - DÉPÔT DU RAPPORT EN DATE DU 1^{ER} MAI 2023

Comme prévu au *Code municipal du Québec*, les démarches concernant le processus de « vente pour taxes 2023 » ont été initiées et se poursuivront jusqu'au jeudi 8 juin prochain lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes. Les avis ont été publiés dans les journaux locaux ainsi qu'au registre foncier. Le rapport des dossiers traités et retirés depuis le début du processus est déposé au cahier des membres à titre d'information.



5.1.7 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DU TERRAIN DE LA MRC - AUTORISATION

CA-2023-05-139

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à l'entretien paysager de l'édifice Henri-Bourassa (siège social de la MRC de Papineau);

ATTENDU que trois fournisseurs du territoire ont été invités à présenter une soumission en relation avec l'entretien paysager du terrain de la MRC, et ce, pour l'année 2023;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Les entretiens Périard, soumise en mars 2023, au montant total de 1 650 \$, excluant les taxes applicables, pour la période du 15 mai à la mi-novembre 2023, laquelle représente la plus basse soumission conf;

ATTENDU que l'offre n'inclut pas l'amélioration des plates-bandes, laquelle doit être effectuée au cours de la présente année;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise Les entretiens Périard, représentant un montant total de 1 650 \$, excluant les taxes applicables, pour réaliser l'entretien paysager du terrain de l'édifice Henri-Bourassa pour la période s'échelonnant du 15 mai jusqu'à la mi-novembre 2023;

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Périard à réaliser les travaux selon les termes et les conditions prévus dans ladite offre de services soumise en mars 2023;

QU' :

Un montant supplémentaire maximal de 500 \$ soit réservé pour l'amélioration des plates-bandes et du terrain actuel;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour convenir d'une entente de services avec l'entreprise Les entretiens Périard pour l'amélioration et l'entretien des plates-bandes ainsi que l'aménagement paysager;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, tous les documents se rattachant à ce dossier, notamment, l'entente de services à conclure;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale ainsi que le coordonnateur en sécurité publique soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

**5.1.8 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION –
REEMPLACEMENT DU PARE-FEU DE LA MRC DE PAPINEAU –
AUTORISATION**

CA-2023-05-140

ATTENDU que le pare-feu présentement utilisé à la MRC de Papineau n'est plus supporté par le fabricant ;

ATTENDU qu'un pare-feu est la pièce maitresse pour la protection des données ainsi que les entrées sur le réseau de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que les coûts liés au remplacement du pare-feu sont estimés entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public et sont prévus au poste budgétaire numéro 02-65903-414 de l'année 2023 de la MRC de Papineau;

ATTENDU le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC établissant, notamment les règles d'octroi d'un contrat d'une valeur estimée à plus de 25 000 \$;

ATTENDU que conformément au règlement numéro 174-2020 et au régime général d'octroi de contrats municipaux, il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le lancement d'un appel d'offres par invitation afin d'acquérir un nouveau pare-feu pour la MRC de Papineau ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 mai 2023 pour considération.

Adoptée.

**5.1.9 ENTRETIEN PARASITAIRE DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA –
AUTORISATION**

CA-2023-05-141

ATTENU la Politique d'achats de la MRC de Papineau, laquelle encadre le recours à des services d'une valeur inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU le règlement numéro 065-2004 relatif à la délégation de pouvoirs au Comité administratif, notamment en relation avec les dépenses inférieures à 25 000 \$;

ATTENDU la proposition de SOS Vermine pour l'entretien annuel de la gestion parasitaire dudit édifice au montant de 768 \$, avant les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation de la direction générale en ce qui a trait à l'entretien parasitaire de l'édifice Henri Bourassa pour la saison 2023 ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet



et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise SOS Vermine pour l'entretien parasitaire extérieur du bâtiment Henri Bourassa au montant de 768 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-19000-522;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.10 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL DE GESTION OMNI VISTA – SSP TÉLÉCOM – AUTORISATION

CA-2023-05-142

ATTENDU que dans le cadre du contrat concernant l'optimisation des équipements du réseau de fibre optique, la MRC de Papineau a changé l'ensemble de ses commutateurs;

ATTENDU que le contrat d'entretien du logiciel de gestion Omni Vista 2500 avec SSP Telecom a pris fin le 31 décembre 2022;

ATTENDU qu'afin d'assurer les mises à niveau du logiciel de gestion, il y a lieu de renouveler la licence;

ATTENDU la proposition de l'entreprise « SSP Télécom inc. », représentant un montant de 3 492.63 \$, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU que la dépense associée à la mise à jour de ce logiciel de gestion des équipements du réseau de fibre optique est prévue au budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement du contrat d'entretien et la mise à jour du logiciel de gestion des commutateurs du réseau de fibre optique de la MRC avec l'entreprise « SSP Télécom inc. », au montant 3 492.63 \$, excluant les taxes applicables, et ce, conformément à sa proposition datée du 24 avril 2023;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2023 au poste budgétaire 02 66000 430;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

**5.1.11 RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT AU SITE CANVA.COM –
AUTORISATION**

CA-2023-05-143

ATTENDU que plusieurs employés de la MRC, dont l'agente de communication et l'agente de développement touristique, font la promotion de la MRC de Papineau de différentes façons ;

ATTENDU que le site Canva.com permet de créer des affiches ainsi que différents montages à diffuser sur les médias sociaux ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-05-139, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 mai 2022, laquelle autorisait la MRC à s'abonner à Canva.com ;

ATTENDU que les préposés mobiles à l'information touristique pourront créer des jeux-questionnaires pour interagir avec les touristes cet été ;

ATTENDU les frais reliés au renouvellement de l'abonnement à Canva.com pour l'année 2023, représentant un montant de 149.99 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement de l'abonnement à Canva.com au coût de 149.99 \$ par année, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

**5.2.1 CALENDRIER DES VACANCES ESTIVALES 2023 DU PERSONNEL DE
LA MRC**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des vacances estivales 2023 du personnel de la MRC.

**5.2.2 FORMATION SUR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE – OFFRE DU CÉGEP
GARNEAU – AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 mai 2023.



5.2.3 INSCRIPTION À L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) PRÉVUE LE 31 MAI ET LE 1^{ER} JUIN 2023 À QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2023-05-144

ATTENDU que l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu le 31 mai et le 1^{er} juin 2023 à Québec et que les frais d'inscription sont de 295 \$, excluant les taxes applicables par participant;

ATTENDU que les membres du Comité administratif reconnaissent l'importance que la MRC de Papineau y soit représentée;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale (ou leur représentant) soient et sont autorisés à assister à l'assemblée des MRC de la FQM le 31 mai et le 1^{er} juin 2023 à Québec;

QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.4 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR DEUX POSTES DE PRÉPOSÉS MOBILES À L'INFORMATION TOURISTIQUE

CA-2023-05-145

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) a été prévue au budget 2022 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que la promotion du territoire est une des interventions privilégiées dans le plan d'action 2019-2021 de la MRC;

ATTENDU que 65 % des touristes viennent en Outaouais pour visiter de la famille ou des amis;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau doivent être informés de ce qui se passe sur leur territoire pour être de bons ambassadeurs;
- ATTENDU que la présence de préposés mobiles à l'information touristique lors des festivals et au sein des marchés ou des attrails aiderait à promouvoir les événements à venir ainsi que les attrails de la région auprès des citoyens et des touristes;
- ATTENDU que les préposés mobiles à l'information touristique pourraient, à certains moments durant l'été, rencontrer les enfants des camps de jour de la MRC de Papineau pour les sensibiliser à l'offre touristique du territoire;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a effectué une demande de subvention au programme Emplois Été Canada comme convenu dans la résolution numéro CA-2022-12-421, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 15 décembre 2022;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a obtenu une subvention de 4 273 \$ pour l'embauche d'un employé au taux horaire de 15.25 \$ de l'heure et d'un recherchiste documentaire au taux horaire de 17 \$ de l'heure pour une durée de huit semaines en raison de 35 heures par semaine ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau possède les sommes nécessaires pour embaucher un deuxième préposé mobile à l'information touristique en raison de 35 heures par semaine au taux horaire de 15.25 \$ de l'heure pour une durée de huit semaines ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le lancement d'un appel de candidatures visant à pourvoir les deux postes de préposé mobile à l'information touristique pour effectuer la promotion touristique du territoire et le poste de recherchiste documentaire;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire 02-62009-690 ;

QU' :

Un comité de sélection composé de représentants de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.5 POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL – LANCEMENT DE
L'APPEL DE CANDIDATURES À L'INTERNE – RECOMMANDATION DE
LA DIRECTION**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 mai 2023.



5.2.6 INSCRIPTION DE LA COMMISSAIRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES ET À L'ACCUEIL À LA FORMATION « MAXIMISER L'IMPACT DE MON APPROCHE CLIENT » OFFERTE PAR LES FONDS LOCAUX FTQ - AUTORISATION

CA-2023-05-146

ATTENDU que les Fonds locaux FTQ offrent la formation « Maximiser l'impact de mon approche client » les 10 et 11 mai 2023, au Centre des congrès de Lévis;

ATTENDU qu'il n'y a aucun frais d'inscription pour deux employés de la MRC de Papineau en raison de l'entente conclue antérieurement avec les Fonds locaux FTQ ;

ATTENDU que la participation de la commissaire en développement économique, madame Katia Perrier, et de la conseillère aux entreprises et à l'accueil, madame Audrey-Ann Lauzon, leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises dans le cadre de leurs fonctions ;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés ;

ATTENDU que la recommandation positive émise par la directrice du Service du développement du territoire, notamment quant à la pertinence de cette formation ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise mesdames Katia Perrier, commissaire au développement, et Audrey-Ann Lauzon, conseillère aux entreprises et à l'accueil, à participer à la formation « Maximiser l'impact de mon approche client » prévue les 10 et 11 mai 2023, au Centre des congrès de Lévis;

QUE :

Les frais de déplacement et de séjour pour la commissaire au développement économique et la conseillère aux entreprises soient remboursés sur la présentation de pièces justificatives et financés au budget Accès entreprise Québec, à même le poste budgétaire 02-62203-993 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.7 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE CONSEILLER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/STA

CA-2023-05-147



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2023 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2023 (résolution numéro 2022-11-210, 2022-11-211 et 2022-11-212);

ATTENDU l'entente en vigueur entre Services Québec et la MRC de Papineau concernant l'offre de services de la mesure Soutien au travailleur autonome offert par les conseillers de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le poste de conseiller au développement économique, mesure STA, est vacant depuis janvier 2023, en raison du départ de monsieur Pelchat et de la réflexion réalisée sur le Service de développement du territoire;

ATTENDU que suivant cette entente, il y a lieu de procéder à l'appel de candidatures afin de combler le poste de conseiller au développement économique, mesure STA de la MRC conformément à la Convention collective de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour pourvoir le poste de conseiller au développement économique, mesure STA, et par le fait même, permettre à la MRC de respecter ses obligations conformément à l'entente intervenue avec Services Québec;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire 02-62200-993 ;

QU' :

Un comité de sélection composé d'un membre du Comité administratif, de la directrice du Service de développement du territoire et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.8 FORMATION DE LA COMMISSAIRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – OFFRE DE SERVICES DE LAPOINTE, FINANCE CONSEIL – AUTORISATION

CA-2023-05-148

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2023 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2023 (résolution numéro 2022-11-210, 2022-11-211 et 2022-11-212);

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-01-014, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 11 janvier 2023, autorisant l'embauche de madame Katia Perrier à titre de commissaire en développement économique par intérim;



ATTENDU que conformément à ladite résolution, les investissements nécessaires pour procéder à la formation de cette dernière dans le cadre de ses nouvelles fonctions ont été autorisés;

ATTENDU l'offre de services reçue en date du 27 janvier 2023 par Nathalie N. Lapointe, Lapointe Finance Conseil, prévoyant 120 heures de formation couvrant les portefeuilles de prêts, la lecture et l'analyse des états financiers, la politique d'investissement et l'analyse de crédit, le tout totalisant un montant de 16 200\$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que Services Québec pourra, par le biais de ses programmes, soutenir le plan de formation de madame Perrier grâce à une subvention représentant 50% des coûts totaux de ladite formation;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent l'octroi d'un mandat à madame Nathalie N. Lapointe, Lapointe Finance Conseil, afin d'offrir la formation nécessaire à madame Katia Perrier dans le cadre de ses fonctions de commissaire en développement économique par intérim, lequel représente un investissement de 16 200 \$, excluant les taxes applicables, pour environ 120 heures de formation, tel que décrit dans l'offre de services;

ET QUE :

Ladite dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire 02-62200-454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE VÉRIFICATION ANNUELLE DE LA GÉNÉRATRICE DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA – AUTORISATION

CA-2023-05-149

ATTENDU que l'édifice Henri-Bourassa doit être conforme aux exigences et aux normes de sécurité reliées à la sécurité des occupants dans les bâtiments publics ;

ATTENDU que suite à l'installation d'une génératrice, il y a lieu de vérifier ce système, annuellement et selon les normes du manufacturier ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la directrice générale et le coordonnateur à la sécurité publique à l'égard de l'offre de services reçue de l'entreprise Toromont pour la vérification annuelle de ladite génératrice;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise Toromont, au montant de 3 120 \$, excluant les taxes applicables, pour la vérification annuelle de la génératrice ainsi que de ses composantes, et ce, pour une période de trois (3) ans;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-22000-522;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 40^E ANNIVERSAIRE DE LA MRC DE PAPINEAU – PROGRAMMATION PROPOSÉE - AUTORISATION

CA-2023-05-150

ATTENDU que la MRC de Papineau a été créée en 1983, et conséquemment, fête ses 40 ans en 2023 ;

ATTENDU la possibilité de profiter de cet anniversaire pour promouvoir les services de la MRC de Papineau et son apport au sein de la communauté ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a réalisé des capsules vidéo en 2022 tel que le stipule la résolution numéro CA-2021-11-345 ;

ATTENDU que ces capsules sont maintenant terminées et prêtes à être diffusées au grand public;

ATTENDU l'intérêt manifesté par les maires de Papineau d'organiser, dans le cadre du 40^e anniversaire de la MRC de Papineau, un 5 à 7 réunissant les anciens élus de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la possibilité d'organiser une journée porte ouverte le 14 juin pour souligner le 40^e anniversaire de la MRC de Papineau, procéder au dévoilement des capsules vidéo et organiser un 5 à 7 avec les anciens élus ;

ATTENDU la suggestion de certains élus de souligner le 40^e anniversaire de la MRC de Papineau en organisant un concours permettant de remettre un panier réunissant 40 produits locaux ainsi que deux chèques-cadeaux provenant des commerces locaux durant le temps des fêtes dans le but de promouvoir l'achat local;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement



QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition déposée dans le cadre de la présente séance, laquelle vise à souligner le 40^e anniversaire de la MRC en organisant notamment une journée porte ouverte le 14 juin 2023, le lancement des capsules vidéo de la MRC ainsi que la tenue des concours en décembre 2023;

QUE :

Lesdites dépenses associées à la programmation autorisée, représentant une somme maximale de 1 500 \$, soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.1.2 PROMOTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2028 DE LA MRC – TOURNÉE AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS LOCALES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du document déposé dans le cadre de la présente séance au sujet de la tournée auprès des municipalités locales prévue dans les prochaines semaines afin de promouvoir la planification stratégique de la MRC et de favoriser la compréhension du rôle et des responsabilités de cette dernière.

6.2 Développement du milieu

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

6.3 Développement économique

6.3.1 FONDS EXPERTS-CONSEILS – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – ANNÉE FINANCIÈRE 2023

6.3.1.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR L'ENTREPRISE 9468-8660 QC INC – EXPERT DESIGNER

CA-2023-05-151

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-257, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 décembre 2021, laquelle autorise l'affectation du Fonds Experts-Conseils ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-12-254, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 décembre 2022, laquelle autorise l'affectation de 25 000\$ supplémentaire dédié au Fonds Experts-Conseils de la MRC afin de soutenir les entreprises du territoire en matière de services professionnels spécialisés;

ATTENDU que le Fonds a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents services professionnels ou d'experts-conseils pour des besoins ponctuels ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que l'entreprise 9468-8660 Québec inc. a déposé un projet dans le cadre du Fonds Experts-Conseils afin d'engager un designer de renom pour les trois bâtiments à construire. Ce projet permettra une cohérence dans l'architecture et l'esthétique des bâtiments afin qu'ils soient harmonieux avec la nature et la vision environnementale de l'entreprise ;

ATTENDU l'évaluation de l'entreprise, effectuée par au moins un membre de l'équipe de développement du territoire, laquelle a déterminé que l'entreprise ayant son siège social en dehors de la MRC de Papineau exerce plus de 80% de ses activités sur le territoire sous la présentation de l'acte de vente et des états financiers 2022 et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU le devis lié au design de trois bâtiments déposé par la firme, Guillaume Ménard Designer, au montant de 5 500 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie l'aide financière maximale de 3 000 \$, excluant les taxes applicables, à l'entreprise 9468-8660 Québec inc. afin qu'elle puisse avoir accès aux services de la firme, Guillaume Ménard Design, laquelle réalisera le design de trois bâtiments;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds affecté d'Experts-Conseils au poste budgétaire numéro 02 62203 995 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.1.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR LE CENTRE
D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC PAPINEAU – SERVICE DE
FORMATION COMPTABLE**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 mai 2023.

**6.3.1.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR LA BELLE
PÂTISSIERE - EXPERT DESIGNER INTÉRIEUR**

En fonction des recommandations émises par le comité d'analyse du Fonds Experts-Conseils concernant le projet design de la nouvelle pâtisserie déposée par l'entreprise La Belle Pâtisserie, les membres du Comité administratif conviennent de ne pas traiter le dossier dans le cadre de la présente séance. Une deuxième soumission est requise afin d'établir si une subvention sera accordée au promoteur. Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 mai prochain, suivant l'analyse du Service de développement du territoire.

**6.3.1.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR FLORANIK - EXPERT
EN CONCEPTION DE SITE WEB**

CA-2023-05-152



- ATTENDU la résolution numéro 2021-12-257, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 décembre 2021, laquelle autorise l'affectation du Fonds Experts-Conseils ;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-12-254, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 décembre 2022, laquelle autorise l'affectation de 25 000\$ supplémentaire dédié au Fonds Experts-Conseils de la MRC afin de soutenir les entreprises du territoire en matière de services professionnels spécialisés;
- ATTENDU que le Fonds a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents services professionnels ou d'experts-conseils pour des besoins ponctuels ;
- ATTENDU que l'entreprise florAnik ferme florale (1384-9392 Canada inc.) a déposé un projet dans le cadre du Fonds Experts-Conseils afin de mettre en place un site web transactionnel. Ce projet permettra à l'entreprise de se faire connaître à plus grande échelle ;
- ATTENDU l'évaluation de l'entreprise, effectuée par au moins un membre de l'équipe de développement du territoire, laquelle a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;
- ATTENDU le devis visant la conception de site web déposé par l'entreprise, M2C2 Communications, au montant de 7 800 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie l'aide financière maximale de 3 000 \$, excluant les taxes applicables, à FlorAnik ferme florale afin qu'elle puisse avoir accès aux services de l'entreprise, M2C2 Communications, laquelle mettra en place un site web transactionnel;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds affecté d'Experts-Conseils au poste budgétaire numéro 02 62203 995 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 CRÉATION D'UN PANNEAU COMMÉMORATIF POUR LA RÉSIDENCE LE MONARQUE – AUTORISATION

CA-2023-05-153

- ATTENDU que la MRC de Papineau a offert un soutien financier de 125 000 \$ à la résidence de soins palliatifs le Monarque tel que le stipule la résolution 2020-11-210;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU qu'en reconnaissance de ce don, le parc extérieur de la résidence se nommera « MRC de Papineau » ;

ATTENDU que des élus de la MRC de Papineau ont manifesté l'intérêt de créer un panneau commémoratif qui sera installé dans ce parc ;

ATTENDU la volonté de créer un panneau de qualité représentant les 25 municipalités membres de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'entreprise YMG Design peut offrir le service clé en main de création, de conception et d'installation de l'affiche;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat à l'entreprise YMG Design pour la création, la conception et l'installation de l'affiche au coût maximal de 2 000 \$, excluant les taxes applicables, laquelle sera installée dans le parc dédié à la MRC de Papineau au sein de la propriété de l'organisme Le Monarque ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3 ÉTUDE SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LA MRC DE PAPINEAU – ADOPTION

CA-2023-05-154

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2021-10-202, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 octobre 2021, autorisant l'élaboration d'une enquête sur l'habitation et le logement locatif sur le territoire de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2022-08-244, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 août 2022, autorisant la réalisation d'une étude sur l'hébergement touristique dans la MRC de Papineau;

ATTENDU le projet d'étude sur l'hébergement touristique déposée dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'adoption de l'étude sur l'hébergement touristique réalisée par la firme JFLV (consultant) conformément à la résolution numéro 2022-08-244 ;



ET QUE :

Le sujet soit inscrit à la séance du Conseil des maires prévue le 17 mai 2023 pour considération.

Adoptée.

6.3.4 RÉALISATION D'UNE NOUVELLE CARTE TOURISTIQUE DE MONTEBELLO – AUTORISATION

CA-2023-05-155

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que des commerçants se rencontrant chaque mois pour développer le dynamisme économique de leur municipalité ont manifesté le besoin de se doter d'une carte sur les attraits touristiques et commerciaux de Montebello;

ATTENDU que le centre d'information touristique de Tourisme Outaouais a épuisé toute sa réserve de cartes touristiques de la Municipalité cet été ;

ATTENDU que le circuit patrimonial se retrouvera sur la carte touristique ainsi que tous les commerces de Montebello, de même que les attraits touristiques majeurs avoisinants, dont Kenauk Nature et le Parc Oméga;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une contribution de 1 500 \$ dans le but d'assurer la réalisation d'une nouvelle carte touristique de Montebello, laquelle s'inscrit dans le cadre des ententes conclues avec Tourisme Outaouais;

QUE:

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau, au poste budgétaire 02 62008 690;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.5 ORGANISATION D'UNE FORMATION 100 % ACCUEILLANT POUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE – AUTORISATION

Le sujet est reporté à une séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 mai 2023.

6.3.6 CRÉATION D'UNE CAPSULE VIDÉO – 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE DE LA PETITE-NATION – AUTORISATION

CA-2023-05-156



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que la Seigneurie de la Petite-Nation aura 350 ans au cours de l'année 2024 et qu'un comité a été mis en place récemment dans le but de souligner l'événement ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau veut promouvoir sa Stratégie identitaire touristique et promotionnelle, tel que le stipule la résolution numéro 2018-12-235 ;
- ATTENDU que dans le cadre des festivités entourant le 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, le congrès de la Fédération Histoire Québec (FHQ) se tiendra au Fairmont Le Château Montebello en mai 2024 ;
- ATTENDU que des représentants du territoire de la MRC seront présents au congrès à Boucherville en mai 2023 afin d'inciter les participants à s'inscrire au congrès de Montebello en 2024;
- ATTENDU que des outils promotionnels sont nécessaires pour inciter les gens à s'inscrire au congrès à Montebello ;
- ATTENDU la volonté du comité du 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation de créer une capsule vidéo promotionnelle ;
- ATTENDU l'offre de services déposée par monsieur Carl Bernier, documentariste, concernant la réalisation d'une capsule vidéo sur les attraits du territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat au documentariste Carl Bernier pour la réalisation d'une capsule de trois minutes au coût de 525 \$, excluant les taxes applicables, pour promouvoir les attraits du territoire et le congrès de la FHQ 2024, lequel se tiendra au Fairmont Le Château Montebello ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.7 FONDS AFFECTÉ – FONDS ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – FONDS DE VISIBILITÉ LA RUCHE – AUTORISATION

CA-2023-05-157

- ATTENDU que le programme d'Accès Entreprise Québec est mis en place depuis début septembre 2021 avec l'embauche de deux nouvelles ressources ;
- ATTENDU que le mandat des deux conseillères aux entreprises et à l'accueil est d'accompagner les entreprises du territoire et de connaître leurs réalités, leurs besoins ainsi que leurs enjeux ;
- ATTENDU que différents services ponctuels seront nécessaires afin de soutenir les deux conseillères dans leur démarche d'accompagnement des entreprises ;



ATTENDU la somme de 100 000\$ reçue pour l'année 2020-2021 du programme Accès Entreprise Québec et l'autorisation du ministère de l'Économie et de l'Innovation d'utiliser cette somme à différentes fins ;

ATTENDU que La Ruche en Outaouais a intégré l'écosystème entrepreneurial en octobre 2022, laquelle vise à organiser des campagnes de sociofinancement;

ATTENDU que les participants doivent produire une vidéo promotionnelle dans le cadre des étapes de création d'une campagne de sociofinancement. Il est prouvé que les vidéos professionnelles augmentent les chances de réussite des campagnes de sociofinancement des entreprises;

ATTENDU qu'il est recommandé de réserver la somme de 10 000\$ pour soutenir des entreprises de la MRC de Papineau dans le cadre de leurs démarches de campagnes de sociofinancement La Ruche;

ATTENDU que les propositions reçues des deux entreprises suivantes pour la création d'une vidéo promotionnelle :

Expert	Les Productions PBI	Agnès-Créations
3 heures tournage pour un vidéo de 2min 30	500 \$	1 900 \$
Déplacements	0.50 \$/km	Inclus 40km autour 0.65 \$/km supplémentaire
Heure de tournage supplémentaire	100 \$/heure	90 \$/heure
Temps de vidéo supplémentaire	100 \$/30 secondes	400 \$/30 secondes

ATTENDU le prix de l'expert les productions PBI permettrait d'aider vingt (20) projets par le biais d'un futur fonds visibilité La Ruche;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'affectation de 10 000 \$ à même le Fonds Accès Entreprise Québec (AEQ) 2020-2021 pour créer un nouveau fonds, lequel pourrait contribuer à la réalisation de capsules vidéo et soutenir les entreprises de la MRC de Papineau référées par La Ruche dans le cadre de leur campagne de sociofinancement La Ruche;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'octroi d'un contrat à l'entreprise les productions PBI pour la réalisation de capsules vidéo dans le cadre de la campagne de sociofinancement La Ruche des entreprises ciblées;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 mai 2023 pour considération;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

6.3.8 FONDS RÉGION ET RURALITÉ, VOLET 4 (FRR4) – REPORT DE L'ÉCHÉANCIER POUR L'APPEL DE PROJETS 2023

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 mai 2023.

6.3.9 RENCONTRE PROVINCIALE ANNUELLE DU SERVICE L'ARTERRE – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2023-05-158

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mars 2017, approuvant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-10-312, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 5 octobre 2022, autorisant l'adhésion de la MRC au service L'ARTERRE;

ATTENDU que les sommes relatives à l'adhésion et à la cotisation annuelle ont été payées pour l'année 2023;

ATTENDU qu'une rencontre regroupant tous les agents de maillage est prévue du 30 mai au 1^{er} juin 2023 à Orford, et qu'il est prévu qu'une telle rencontre se tienne deux fois par année ;

ATTENDU que les frais de formation et de repas du dîner lors de cette rencontre sont inclus dans les frais d'adhésion au service L'ARTERRE;

ATTENDU que l'agente de maillage est tenue de participer à ces rencontres afin d'assurer une uniformité et une efficacité des services au niveau provincial, notamment;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement agricole à participer aux journées de formation et d'échange organisées par la coordination provinciale de L'ARTERRE et prévues les 30 mai et 1^{er} juin 2023;

QUE:

Les frais de séjour et de transport soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.10 BUDGET DISCRÉTIONNAIRE POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS DE L'AGRO LAB PETITE NATION – AUTORISATION



CA-2023-05-159

- ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du FRR Volet 3 – Projet Signature Innovation, pour le développement d'un laboratoire vivant pour la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du Comité directeur de l'entente « Signature innovation »;
- ATTENDU la nécessité, dans le cadre du laboratoire vivant, de planifier des moments d'échange participatifs pour s'assurer d'une participation optimale de représentants de tous les maillons du système agroalimentaire ;
- ATTENDU la recommandation du Comité directeur de l'Entente de tenir des soirées de cocréation six (6) fois par année ;
- ATTENDU que les frais pour tenir de tels événements peuvent être de quelques centaines de dollars à chaque fois (réservation et location de salles, collations, etc.) ;
- ATTENDU que les frais associés à la tenue de tels événements ont été prévus au budget du FRR volet 3 ;
- ATTENDU la recommandation du Comité directeur d'allouer un budget discrétionnaire de 1 000 \$, en référence à l'année 2023, pour la tenue d'événements de cocréation de l'Agro Lab Petite Nation, dans le but d'alléger les processus administratifs et de permettre une organisation rapide d'événements ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise un budget d'un maximum de 1 000 \$ pour l'organisation d'événements dans le cadre de l'Agro Lab Petite Nation et autorise les dépenses associées (location de salle, collations, dépenses d'organisation) conformément aux règles budgétaires du FRR3 « Signature et innovation » ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-691 (FRR3);

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**6.3.11 COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE
COMMUNAUTÉS NOURRICIÈRES – CANDIDATURE DE LA MRC DE
PAPINEAU - AUTORISATION**



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2023-05-160

- ATTENDU que le Volet 3 du FRR vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise
- ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du FRR Volet 3 – Projet Signature Innovation, pour le développement d'un laboratoire vivant pour la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature innovation »;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-06-112, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2022, confirmant, l'adoption du Cadre de gestion de l'Entente et l'adoption du nom « Agro Lab Petite Nation » pour le projet « Signature et innovation » de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que le financement de l'Entente Signature Innovation représente un montant de 226 800\$ par an pour une durée de 5 ans provenant du MAMH, de 50 000\$ de la part du MAPAQ et une contribution de 226 800\$ de la part de la MRC, pour un total de 1 410 800,00\$;
- ATTENDU qu'une part de ce budget est destinée à la documentation et à la mise en œuvre du laboratoire vivant, lequel vise la mise en place d'un système agroalimentaire durable;
- ATTENDU que d'autres initiatives de communautés nourricières se développent sur le territoire québécois;
- ATTENDU que pour innover dans ce domaine, il est souhaitable de connaître ces autres initiatives, de s'en inspirer et de partager des découvertes;
- ATTENDU que Vivre en Ville démarre au printemps 2023 une communauté de pratique regroupant les porteurs.euses de douze (12) démarches de transformation des systèmes alimentaires;
- ATTENDU que pour les démarches sélectionnées, la participation à la communauté de pratique nécessite un investissement de 2 000 \$ pour les territoires de plus de 15 000 habitants;
- ATTENDU que cet investissement permet d'avoir accès à des échanges, des ateliers, et un service d'accompagnement personnalisé (10 heures) par l'équipe de Vivre en Ville;
- ATTENDU que la démarche de communauté de pratique amènera une visibilité importante aux initiatives locales sélectionnées;
- ATTENDU que l'investissement pourrait être soutenu par le biais de l'entente FRR volet 3 conclue avec le MAMH;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement agricole à soumettre la candidature de la démarche Agro Lab Petite Nation pour participer à la communauté de pratique des communautés nourricières de Vivre en Ville;



QU' :

L'investissement requis pour participer à la communauté de pratique de l'organisation Vivre en Ville, représentant un montant de 2 000 \$, soit et est autorisé et financé à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-691 (FRR3), le tout dans le contexte où la MRC est choisie;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 ANALYSE DES DEMANDES DE CONFORMITÉ – OCTROI D'UN MANDAT – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 7 juin 2023.

6.4.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) HORIZON 2021-2024 – LANCEMENT DE L'APPEL DE PROJETS 2023

CA-2023-05-161

ATTENDU le programme de subvention cité en titre, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), auquel la MRC de Papineau a adhéré en vertu d'une entente de délégation;

ATTENDU que pour l'horizon 2021-2024, la MRC de Papineau disposera d'une somme de 57 267,63 \$ annuellement pendant trois ans pour soutenir financièrement la réalisation d'interventions forestières ciblées sur les terres publiques ;

ATTENDU la recommandation du Comité forêt au Conseil des maires de la MRC de Papineau, émise lors de sa séance du 2 mars 2023, laquelle consiste à utiliser la somme résiduelle disponible pour réparer des routes forestières prioritaires sur les terres publiques, et privilégier les municipalités qui subissent des problématiques d'accès au territoire public ;

ATTENDU que le montant résiduel disponible en 2023 est de 77 899,36 \$, que la MRC de Papineau conservera 5 % de cette somme à titre de frais de gestion annuelle du programme (3 895 \$), et qu'en conséquence, la somme disponible pour soutenir des projets est de 74 004.36 \$;

ATTENDU que l'engagement financier du MRNF n'est valide que si le gouvernement autorise les crédits requis à chaque année financière;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le lancement d'un appel de projets, exclusif aux municipalités concernées par l'état du réseau des routes forestières prioritaires sur les terres publiques, dont la date de tombée serait le lundi 29 mai 2023;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

QUE :

Les projets sélectionnés devront être terminés avant le 31 décembre 2023 ;

QUE :

La somme de 74 004.36 \$, représentant la somme résiduelle du programme PADP 2021-2024, soit financée à même le poste budgétaire 02 62600 993 pour le présent appel de projets 2023 ;

QUE :

Le comité de sélection soit composé des membres du Comité administratif de la MRC de Papineau, et que le Comité base sa sélection des projets sur la grille d'analyse 2023, jointe à la présente résolution à titre d'annexe 1 ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 mai 2023 pour considération.

Adoptée.

6.4.3 GESTION DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE SUR LES TERRES PUBLIQUES - LOYER DU TERRAIN SOUS BAIL NUMÉRO 045337-00-000 ANNÉE 2023 – RECOMMANDATION DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 7 juin 2023.

6.4.4 ABATTAGE D'UN ÉRABLE ARGENTÉ SITUÉ SUR UN TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE, À L'INTERSECTION DES RUES JEANNE-D'ARC ET VIGER ET TAILLE PRÉVENTIVE D'UN ÉRABLE ARGENTÉ LOCALISÉ SUR LE TERRAIN DE LA MRC DE PAPINEAU

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 7 juin 2023.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE MAI À DÉCEMBRE 2023



Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de mai à décembre 2023.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 17 MAI 2023

Les membres du Comité administratif conviennent que trois (3) activités auront lieu le 17 mai 2023 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

- | | |
|-------------|--|
| 10h30 à 12h | Présentation de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) – Analyse financière sur le mode d'élection du préfet; |
| 13h à 14h30 | Échanges et discussions des membres – Mode d'élection du préfet; |
| 14h30 à 15h | Présentation de la Coopérative de solidarité des forêts et des gens; |

10. SUJETS DIVERS

10.1 TOURNOI DE GOLF DE LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ DU NORD DE LA PETITE-NATION – AIDE FINANCIÈRE

Suite à la demande exprimée par le maire de la Municipalité de Lac-Simon, monsieur Jean-Paul Descoeurs, lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 avril dernier, les membres du Comité administratif maintiennent le statu quo quant aux demandes d'aide financière et ne donnent pas suite à ladite demande.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2023-05-162

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 10 mai 2023 à 14h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Benoit Lauzon, Préfet